

Gaz : surcharges 2020 (clients résidentiels)			
Dénomination		Montant tvac (c€/kWh)	
Fédéral	Cotisation sur l'énergie	0,120734	
	Cotisation fédérale	CREG : couverture des frais de fonctionnement de la commission de régulation de l'électricité et du gaz	0,002897
		OSP : financement des mesures sociales prévues par la loi du 4 septembre 2002 visant à confier aux CPAS la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies	0,013311
		CLIENTS PROTEGES : Financement du coût réel net résultant de l'application de prix maximaux pour la fourniture de gaz naturel aux clients protégés résidentiels à revenus modestes ou à situation précaire	0,058917
Wallonie	Redevance de voirie	intégrée dans tarifs de transport et de distribution	
	Redevance de raccordement au réseau gazier	0,007500	
TOTAL		0,203359	

Dernière mise à jour :

02-01-20